

Accueil > Société - Politique

Le microcrédit personnel devient plus accessible

Voter
1

Publié le vendredi 16 décembre 2011 à 07h16 - 2

A+ A-   partager



Hier, le CCAS d'Antibes a signé une nouvelle convention élargissant le dispositif du microcrédit à de nouveaux partenaires bancaires.

Cyril Dodergny

Une formation, un permis de conduire, une voiture, un déménagement, une paire de lunettes et par-dessus tout un logement... Autant de démarches qui peuvent s'avérer insurmontables pour de nombreux exclus du système bancaire. Un recours dans ces cas-là : le microcrédit. Un prêt pouvant aller de 300 à 3 000 euros pour couvrir des dépenses essentielles de la vie quotidienne.

« Ce microcrédit, personne n'y croyait lorsqu'il en a été question à l'Assemblée nationale (...). Aujourd'hui, il est bien accompagné et ça marche. Même s'il a eu du mal à s'installer », a reconnu hier le ministre maire, Jean Leonetti, en signant au nom du centre communal d'action sociale (CCAS), une nouvelle convention avec la Caisse des dépôts et consignations. Cette dernière est le gestionnaire des Fonds de cohésion sociale qui garantissent 50 % de ce prêt.

À Antibes, le système du microcrédit personnel existait depuis 2008, avec pour seule banque partenaire le Crédit mutuel. La nouvelle convention constitue un pool bancaire avec trois autres enseignes : la Banque postale, la caisse régionale du Crédit agricole et Créasol. Saluant ce multipartenariat bancaire, Jean Leonetti a manifesté le désir d'aller plus loin en réclamant un accord sur les taux d'intérêt variables d'un établissement à l'autre. « Afin d'encourager les efforts de bonne gestion de la part des emprunteurs, le CCAS d'Antibes accordera désormais au bénéficiaire une aide financière équivalente à 50 % du montant des intérêts du prêt dans la mesure où ils auront respecté les conditions fixées par leur contrat », a ajouté Jacques Gente adjoint aux affaires sociales de la ville.

De 300 euros à 3 000 euros

Les prêts consentis, pouvant aller de 300 à 3 000 euros (pour une durée de six à trente-six mois) restent garantis à 50 % par le Fonds de cohésion sociale. Seulement quinze microcrédits ont été accordés en trois ans à Antibes, sur plus de trois cents dossiers présentés. « *Sans doute par manque de communication, et parce qu'il faut quand même avoir la capacité de le rembourser* », relativise le CCAS.

Laureline Levamis, conseillère en économie sociale et familiale au CCAS, aide les Antibois à monter leur dossier. Elle les accompagne tout au long de la durée du prêt. « *Mon rôle, c'est d'évaluer la situation des demandeurs, leur budget et leur capacité de remboursement. Ensuite je deviens leur référent lorsque le crédit est accordé, raconte-t-elle. Sur les quinze dossiers de prêts attribués, j'ai été amenée une seule fois à négocier avec la banque pour reporter une échéance d'un mois.* »

Ces prêts ont été attribués pour financer des projets précis : « *Ça allait de l'achat d'un véhicule pour aller travailler au financement d'un divorce. Une dame voulait trouver les moyens de payer les frais d'avocat de son divorce, parce qu'elle n'avait pas le droit à l'aide juridictionnelle. Nous avons eu aussi le cas d'un monsieur qui avait besoin d'une opération chirurgicale à l'oreille, et n'arrivait pas à boucler son budget. Une partie des frais était prise en charge par sa mutuelle, mais pas l'autre. Une autre personne est venue nous voir pour accéder à un logement pour handicapé dans le parc privé. Dès que nous avons vérifié le dossier, l'accord de la banque est rapide.* » Une fois que le microcrédit est signé avec l'organisme bancaire, le CCAS assure un suivi jusqu'à son remboursement total.

Robert YVON

ryvon@nicematin.fr